



## Séparation pacsés, bébé de 4 mois, crédit, help

Par **jessie771**, le **15/06/2013** à **19:56**

Bonjour,

Avec mon conjoint, avec qui je suis pacsée, venons de nous séparer. Nous avons un bébé de 4 mois et avons acheté un appartement l'année dernière (nous avons donc un crédit à nos 2 noms).

Mon ex-conjoint veut vendre l'appartement actuel : il retournera vivre dans son ancien appartement dont il est propriétaire (il l'avait mis en vente, il paye le prêt relais en attendant car cet appartement n'a toujours pas été vendu). Je devrai donc me prendre une location, proche d'ici pour que mon bébé voie régulièrement son papa.

Je suis actuellement en congé parental (jusqu'à fin octobre) mais quoiqu'il arrive je vais démissionner de mon travail (c'était prévu depuis un moment). Mon ex conjoint propose de m'aider financièrement, mais il ne sait pas encore de combien...

Si je résume : je suis en congé parental jusqu'à fin octobre, je vais démissionner à la fin de ce congé (pas le choix) pour trouver un travail plus proche d'ici, je vais devoir trouver un appartement en location dès que l'appartement où nous vivons actuellement sera vendu et je vais avoir la garde principale de mon bébé.

Avec mon ex conjoint nous ne souhaitons pas aller devant le JAF car nous pensons être ok sur les points essentiels et j'avoue que j'ai peur que le JAF exige une garde alternée, alors que notre bébé n'a que 4 mois. Il est bien trop petit pour être trimballé d'un appartement à un autre...

Mes questions sont les suivantes : si nous passons devant un JAF, au vu de la situation actuelle, qu'ordonnera-t'il comme type de garde si mon conjoint et moi venons à être en

conflit? Si je trouve un travail en province, comment ça se passera pour la garde? et sachant que je suis en congé parental et après "sans emploi" ou en période d'essai selon la situation, peut on m'enlever la garde de mon bébé vu que le papa gagne bien sa vie et a déjà un appartement à lui et moi pas?

Mon ex veut enfin passer devant un notaire pour mettre nos souhaits par écrits (visite, pensions), quelle valeur cela a t'il?

je suis complètement perdue, quels sont mes droits au vu de la situation...  
merci par avance

Par **amajuris**, le **15/06/2013 à 20:09**

bjr,

ce n'est pas votre conjoint mais votre partenaire.

pourquoi passer par un notaire alors que c'est le rôle du JAF de décider des conséquences de votre séparation et éventuellement régler les conflits.

je pense que pour un bébé de 4 mois, il n'y aura pas de garde alternée.

je dirais que vous avez les mêmes droits que le père de votre enfant.

il est évident que la situation plus favorable du père ne va pas vous aider.

comme vous n'avez pratiquement pas remboursé le capital du bien que vous acquis, il ne faut pas espérer récupérer beaucoup d'argent dessus.

cdt

Par **cocotte1003**, le **16/06/2013 à 02:31**

Bonjour, rien ne vous empêche de trouver un accord amiable écrit entre vous et de la faire entériner par le jaf afin qu'il ait une valeur juridique en cas de problème. Si vous restez dans la situation actuelle, sachez bien qu'à tous moment, vous comme le père pourrait revenir sur ses engagements sans que l'autre n'y puisse rien, cordialement